

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-232

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 juin 2025	Délibération
	Direction de l'Habitat Mission PRU contractualisés Etat ANRU	N° 2025-232

Projet d'opération d'aménagement du centre ancien de Bordeaux - clôture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2023 – 267 du 30 juin 2023, Bordeaux Métropole, avec l'appui de la ville de Bordeaux, a lancé la concertation réglementaire relative à l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain Bordeaux Centre ancien, en application des dispositions prévues à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme et L. 120-1 du Code de l'environnement. Cette concertation a démarré le 3 octobre 2023.

Pour rappel, les modalités de la concertation définies par le conseil métropolitain du 30 juin 2023, sont les suivantes :

- organisation d'un temps de lancement ayant pour objet de lancer la concertation sur l'ensemble du secteur, informer de la démarche engagée et recueillir les perceptions, destiné à tous les publics,
- réalisation d'une enquête par questionnaire disponible a minima sur le site internet de Bordeaux Métropole et destiné à tous les publics,
- organisation d'une ou de plusieurs balades urbaines ouvertes à toute personne volontaire (avec, le cas échéant, des modalités d'inscription et de réservation),
- organisation d'un ou plusieurs ateliers dédiés à des thématiques ou/et des axes du projet ouverts à tous (avec, le cas échéant, des modalités d'inscription et de réservation) dont les acteurs du territoire (au moins 1),
- déploiement de dispositifs d'aller vers (tels que stands mobiles et/ou micros-trottoirs, etc.) pour aller à la rencontre de la population,
- organisation d'au moins une réunion publique de clôture visant à tenir le public informé des avancées des études et à recueillir ses avis et observations avant de clôturer la concertation.

En complément, un dossier de concertation a été mis à disposition du public sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et comporte :

- la délibération n°2023-267 du 30 juin 2023,
- un plan de situation et un plan du périmètre étudié,
- des éléments détaillés présentant les objectifs du projet,
- l'objet de la concertation.

A ce titre, un calendrier de concertation a été déployé en deux phases :

- la première phase, organisée d'octobre 2023 à juin 2024, a porté sur la réalisation d'un diagnostic dit « usagers » à travers différents dispositifs (forum de lancement, stands mobiles, questionnaire, balades urbaines...),
- la seconde phase s'est déroulée de juin 2024 à ce jour, et a permis d'alimenter le plan guide (ateliers de travail, stands mobiles),

- une réunion publique de clôture de la démarche de concertation a été menée le 10 avril 2025. Cette réunion avait pour objet de restituer les avis donnés, de présenter les réflexions en cours sur le plan guide du projet et de recueillir les contributions.

22 dispositifs participatifs ont ainsi été mis en place pendant l'ensemble de la démarche.

Depuis ce dernier temps participatif, les avis portés sur les registres et le site de la participation de Bordeaux Métropole continuent à être pris en compte pour l'élaboration du projet.

Tout au long de cette démarche, les dispositifs d'information et de participation ont nourri la réflexion autour de trois thématiques principales (l'habitat, l'économie et la vie locale, le cadre de vie) et deux thématiques transversales (le changement climatique et le patrimoine) afin de pouvoir interroger l'ensemble des objectifs du projet, sur l'ensemble du périmètre du projet.

La concertation menée a permis de recueillir de nombreuses contributions de la part de plusieurs acteurs et ont enrichi les réflexions sur le projet.

Afin de préparer les prochaines étapes du projet, il y a lieu de clôturer cette concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 300-1 et ses articles L. 103-2 et suivants et R. 103-1 et suivants,

VU les dispositions de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement,

VU la délibération du 27 novembre 2015 n°2015-745 relative à la compétence de la métropole en aménagement et projets urbains et à la définition de l'intérêt métropolitain,

VU la délibération du 10 avril 2015 n°2015-0207 relative à la compétence de la métropole en matière de politique locale de l'habitat,

VU la délibération n°2023-267 du 30 juin 2023 de Bordeaux Métropole relative au lancement de l'opération d'aménagement du projet urbain Bordeaux Centre ancien, aux objectifs du projet et à l'ouverture de la concertation préalable,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la concertation préalable pour le projet d'aménagement urbain de Bordeaux Métropole a été ouverte le 3 octobre 2023 et a respecté les modalités de mise en œuvre prévues dans la délibération n°2023-267 du 30 juin 2023,

CONSIDERANT QUE la concertation a inclus la tenue de réunions publiques, la mise à disposition de dossiers consultables, et l'utilisation de plateformes numériques pour recueillir les avis et observations du public,

CONSIDERANT QUE les contributions recueillies sont analysées et alimentent le plan guide du projet,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de fixer la date de clôture de la concertation pour réaliser le bilan de la concertation et préparer les prochaines étapes du projet,

DECIDE

Article 1 : de fixer la date de clôture de la concertation préalable du projet urbain Bordeaux Centre ancien au 26 juin 2025,

Article 2 : de présenter le bilan de la concertation lors d'un prochain conseil de l'assemblée métropolitaine, à l'issue de cette procédure.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,